

Délibération du Conseil municipal

Séance du 30 janvier 2024

Le trente janvier deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à BOYER Emilie
RETHORE Jacqueline	à REBILLARD Michèle
ROCHAIS Philippe	à CORBILLON Christine

Absent(s) excusé(s)

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

LHUISSIER Thierry, PUSHPARAJ Emilie

Convocation adressée le 24 janvier 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 1^{er} février 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE3001-12 | Dispositif "Savoir rouler à vélo" – Participation financière au projet de formation des élèves des écoles R. Renard, J. Prévert et R. Corbin

Madame Valérie LIOTON, adjointe déléguée à l'Education, l'Enfance et la Jeunesse, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2121-29 portant sur les compétences de la commune,

Vu le Projet éducatif de la ville des Ponts-de-Cé,

Vu le devis adressé par l'association « Place au vélo », dont le siège social est situé 6 boulevard *Olivier Couffon* à Angers, à la ville des Ponts-de-Cé.

Considérant que le dispositif « savoir Rouler à vélo » s'inscrit dans le Plan Vélo et mobilités actives, initié par le gouvernement,

Considérant que le dispositif « savoir Rouler à vélo » s'inscrit dans les apprentissages du socle commun du cycle 3 recensés par le programme de l'Education Nationale,

Considérant l'avis du comité consultatif Ville attentive à toutes et à tous, en date du 23 janvier 2024,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve le financement du cycle de formation "Savoir rouler à vélo" des élèves des écoles R. Renard, J. Prévert et R. Corbin, à hauteur de 2 400 €,**
- **Autorise le maire, ou à défaut son représentant, à signer le devis relatif au dispositif « savoir rouler à vélo » de l'association « Place au vélo ».**

VOTE					
En exercice	32		POUR	30	
Présents	27		CONTRE	0	
Pouvoirs	3		ABSTENTION	0	
Pris part au vote	30		TOTAL	30	
<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>					

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

